



Vivre à Arbin



Finances

Fiscalité

Lettre n° 35.

Bien cher Albinus,

J'ai eu l'occasion lors de précédents courriers d'évoquer avec toi cette question de la fiscalité, élément on ne peut plus important du budget des ménages et plus particulièrement des plus modestes. J'ai pensé utile de revenir sur la suppression de la taxe professionnelle et de ses conséquences à très court terme, sujet sur lequel en général, nos élus de tous niveaux et de tous bords politiques évitent soigneusement de nous parler.

Depuis le 1^{er} janvier 2010 la taxe professionnelle, que payaient les entreprises, artisans, commerçants a été définitivement abolie. Cette taxe, initialement perçue par les Communes, constituait la principale ressource des Communautés de Communes : 44 millions d'euros pour Chambéry Métropole, 13 millions pour la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget, 5,78 millions pour la Communauté de Communes du Pays de Montmélian. Comme tu vois ce n'est pas rien !

L'Etat a fait des promesses pour un équilibre en 2010. En tout état de cause elles ne seront pas récurrentes.

Pour compenser le manque à gagner une partie de la taxe d'habitation (payée par les ménages) qui allait au Département va revenir aux Communautés. Mais problème, à montant de taxe d'habitation égal, son produit ne suffira peut-être pas à combler un éventuel écart. Comme l'a si bien dit Louis Besson Président de Chambéry Métropole : « Il faut choisir entre la peste et le choléra ». Beau programme en perspective n'est ce pas ? En effet il n'y a que 2 solutions :

- Soit la Communauté ne change rien au niveau des ménages, ses recettes, et donc sa capacité d'investissement diminuent.
- Soit elle augmente la pression fiscale des ménages pour maintenir les recettes de la Communauté.

Certains élus, d'après les premières informations, face à ce casse tête semblent opter pour un partage de l'effort. La Communauté a besoin de recettes certes mais, comme dans nos Communes, n'y a-t-il pas des économies possibles ? Il faudra sans doute aborder le sujet.

Alors comment vont-ils s'y prendre ? Sur quel levier agir ? Pas sur la valeur locative, dont l'évolution est du ressort du Parlement. Pas sur les parts Communales, recettes exclusives des Communes. La seule liberté d'agir des Elus Communautaires réside dans la fixation de l'abattement général sur la part Départementale qui dorénavant lui revient. Ils doivent donc se substituer au Département pour fixer ce nouveau taux qui aura, tu l'as compris, une influence plus ou moins grande sur la facture des ménages.

Face à ce dilemme, que font-ils ? Chambéry Métropole se gratte la tête et prendra sa décision le 29 octobre. La Communauté du Lac du Bourget a tranché : si elle supprime l'abattement ses recettes augmentent légèrement mais le contribuable déguste ! Si elle laisse l'abattement de 15% le contribuable n'est pas touché mais ses recettes diminuent de 500 000€... Elle a décidé de fixer le taux à 10% ce qui augmentera la taxe, pour certains ménages, et laisse un « trou » de 280 000€ dans ses recettes. Le Maire d'Aix les Bains a décidé d'abandonner 200 000€ qui lui sont versés par la Communauté au titre de compensation de structures réalisées par la Ville et profitant à la Communauté.

Dans les environs une réunion publique a été organisée à Coise par le Conseiller Général en présence du vice président du Conseil Général en charge des finances pour informer les habitants du Gelon et du Coisin. Voilà une très bonne initiative !

Et chez nous ? On ne sait encore rien des travaux des commissions ad hoc de la Communauté de Communes du Pays de Montmélian. Une réunion de bureau a eu lieu le 6 octobre sur le sujet. Espérons que nos voisins de Montmélian auront une attitude identique à Aix les Bains pour éviter une facture douloureuse !

Je te tiendrai bien sûr au courant dès que possible, c'est-à-dire quand j'obtiendrai des précisions. Car comme tu l'as remarqué, nos représentants à la Communauté ne s'étendent que partiellement sur les travaux de celle-ci lors des Conseils Municipaux !

Le sujet, abordé par le Maire dans son édito du bulletin de juin, mériterait plus de communication. Pour que tu sois mieux informé, dans une prochaine lettre je t'indiquerai la nouvelle répartition des recettes entre les différentes Collectivités Territoriales, suite à suppression de la Taxe Professionnelle.

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Octobre 2010